

**Bruxelles, le 18 juin 2025
(OR. en)**

**9589/25
ADD 1 COR 1**

**Dossier interinstitutionnel:
2025/0142 (NLE)**

**ECOFIN 635
UEM 184
FIN 597
ECB
*EIB***

NOTE

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	délégations
Objet:	ANNEXE de la DÉCISION D'EXÉCUTION DU CONSEIL modifiant la décision d'exécution (UE) du Conseil du 5 octobre 2021 relative à l'approbation de l'évaluation du plan pour la reprise et la résilience pour Malte

À la page 29, sous l'intitulé: Investissement C3-I3: Poursuite de la numérisation et de la modernisation de l'administration publique, deuxième phrase:

Au lieu de: "... en promouvant l'égalité entre les hommes et les femmes (par exemple, en augmentant la flexibilité) et en veillant à l'environnement, en assurant la continuité des activités, en promouvant l'égalité entre les hommes et les femmes (par exemple, en augmentant la flexibilité) et en s'occupant de l'environnement."

lire: "... en promouvant l'égalité entre les hommes et les femmes (par exemple, en augmentant la flexibilité) et en veillant à l'environnement."